

CHÈQUE PERMIS DE CONDUIRE

*Vous êtes un jeune Francilien
en insertion professionnelle ?
La Région Île-de-France peut vous aider à financer
votre permis de conduire jusqu'à 1300€.*

iledefrance.fr/cheque-permis

Tous les détails au dos

Le Chèque permis de conduire, c'est pour qui ?

- Stagiaires de la formation professionnelle inscrits dans l'une des formations collectives financées par la Région,
- Inscrits et signataires d'un Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi (PACEA) en mission locale,
- Signataires d'un Contrat d'engagement jeune (CEJ),
- Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans résidant en quartier prioritaire politique de la ville ou en zone rurale.

Comment demander le Chèque permis de conduire ?

1. Je dépose ma demande sur mesdemarches.iledefrance.fr avec les pièces justificatives demandées,
2. Mon dossier est vérifié,
3. Je reçois un avis favorable à ma demande,
4. Je reçois ensuite mon Chèque permis dématérialisé et nominatif d'une valeur allant jusqu'à 1300 €, en 3 coupons,
5. Je remets mon Chèque permis à l'auto-école de mon choix, située en Île-de-France,
6. Je débute ma formation de conduite pratique ou théorique.

